

Novum Sub Sole n°73 spéciale covid-19

**Au sein du Département du Sol et des Déchets, différentes mesures ont été prises pour faire face à la crise du Covid 19 . Cette Novum Sub Sole comporte des informations au report de la formation "préleveur" et aux modalités de transmission de certains documents à l'Administration.**

- L'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°2 du 18 mars 2020 suspend pour une durée de 30 jours (soit du 18 mars au 17 avril 2020), prorogeable 2 fois, tous les délais de législation et de la réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celles-ci ainsi que ceux fixés dans les lois et les arrêtés royaux relevant des compétences de la Région wallonne.

- La [formation destinée aux préleveurs sol](#) initialement prévue le 24 avril 2020 aux Moulins de Beez est reportée au mardi 2 juin, au même endroit.

La [page web pour l'inscription](#) a été modifiée en ce sens. Par défaut, les personnes inscrites le 24 avril ont été réinscrites le 2 juin et ont été avisées par email. Cette formation est prioritaire pour les personnes enregistrées. Elle est également ouverte aux experts agréés, avec une participation limitée à deux personnes par bureau. Ces formations ne sont donc pas spécifiquement dédiées aux personnes inscrites en 2019. Les personnes inscrites en 2019 sont vivement invitées à y prendre part.

- Vu les mesures de confinement, l'accès au bâtiment est limité et le dépôt contre accusé de réception des dossiers sols est temporairement impossible. L'introduction en ligne via le [formulaire](#)

privilégier.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novub sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse [edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be). Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

*Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.*

*Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.*